

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 131 (2010)
Heft: 8

Rubrik: Commission d'élevage

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblée annuelle des moniteurs-éleveurs SAR

En date du 16 avril 2010, les moniteurs-éleveurs SAR se sont réunis à Montricher.

Cette réunion était un peu particulière puisque l'an 2010 marquait la première année de testage selon la nouvelle procédure mise au point entre toutes les organisations d'élevage suisses, avec l'assentiment de l'OFAG.

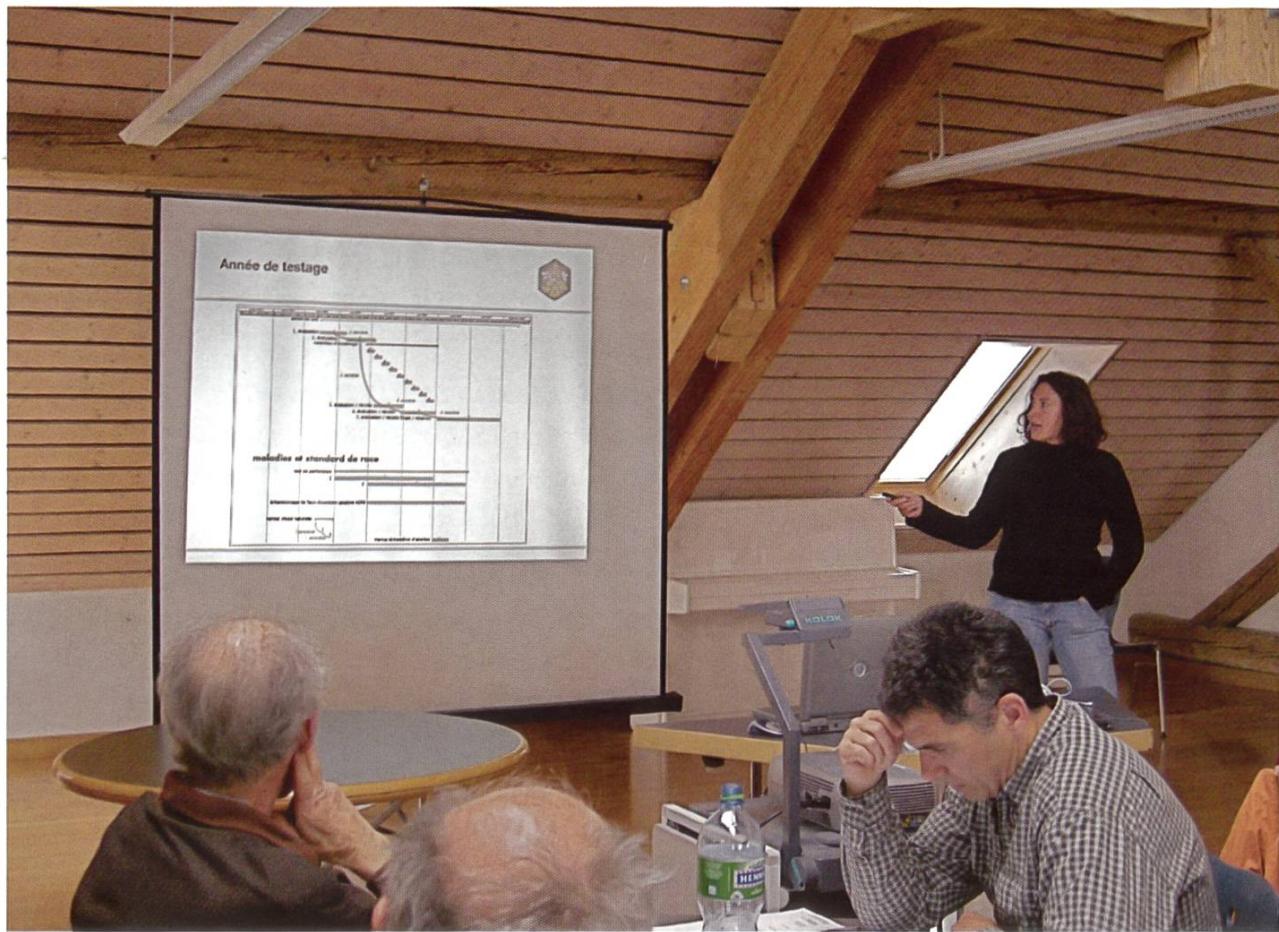
Les ruchers de testage n'étant pas réservés aux seuls éleveurs, nous avons couplé notre rencontre annuelle avec un cours théorique de formation et invité les testeurs qui ont déjà reçu des reines à évaluer l'an passé, ainsi que ceux qui se sont décidés pour les prochaines années.

Un cours de formation pratique aura lieu ultérieurement.

Ainsi, ce n'est pas moins de 58 personnes qui se sont retrouvées dans la magnifique salle communale de Montricher pour une journée organisée de main de maîtres par Alain Jufer et Daniel Morel. Encore un grand merci!

La partie technique et théorique a été présentée par la cheffe d'élevage SAR Gabriele Soland, qui a pu nous faire bénéficier des expériences faites par les apiculteurs de l'association «Mellifera», cette dernière association ayant déjà une année de pratique dans la conduite des ruchers de testage.





Après cette partie théorique, le soussigné a cru bon de résumer, à l'intention des moniteurs, quelques règles de fonctionnement dont certaines figurent au règlement du groupement des moniteurs-éleveurs, règles qu'il sera indispensable de respecter avec la nouvelle organisation, laquelle sous-entend une parfaite coordination de tous les travaux de sélection.

En voici quelques extraits :

- Nouvelle organisation d'élevage

La SAR, par sa participation à l'organisation d'élevage apisuisse, a pris des engagements. Nous entendons les respecter et ceci sous-entend de la part des ME le respect des quelques règles figurant à votre cahier des charges, tels que :

- participation** à l'effort commun de sélection;
- remplir les tâches confiées** aux différents groupes par la CE;
- être à disposition** des apiculteurs qui souhaitent être aidés dans leur activité d'élevage;
- fournir du couvain.**

Cet effort commun de sélection exigera une participation active de ME aux travaux décidés par la CE; c'est à ce prix que la SAR pourra bénéficier des subventions de l'OFAG et atteindre les buts souhaités par la majorité des apiculteurs suisses romands.

Si le niveau de l'élevage SAR a atteint celui qu'on lui reconnaît aujourd'hui, (confirmé par analyses ADN), c'est bien grâce aux travaux et à la solidarité de nos anciens. Nous remercions tout particulièrement M. Charles Maquelin qui continue à aider très activement la CE dans la mise en place de cette nouvelle organisation.

– Pertes de colonies d'abeille

Dans certaines régions et pour des apiculteurs confirmés, les pertes de cet hiver se montent à 40%!

– Remplacement des reines

Il est admis que le remplacement régulier des reines est un facteur important dans le maintien des colonies vigoureuses, capables de mieux résister aux agressions externes¹.

Chaque inspecteur de rucher peut aussi confirmer que le renouvellement des colonies est insuffisant avec, pour corollaire, des populations qui se traînent misérablement (couvain lacunaire, refroidi) pendant toute la saison, dans l'attente d'une improbable amélioration.

En 1890 déjà on constatait que : *dans un rucher, un tiers des colonies n'arrive pas à un développement complet et représente une charge pour l'exploitation. Or, ceci provient en grande partie d'une déficience de la reine (faible constitution ou âge trop avancé).*

– La situation actuelle, avec un manque de reines et de nuclei de remplacement démontrent que **l'apiculture suisse a raté le virage du renouvellement des cheptels**, besoin aussi identifié par le Liebefeld, qui estimait le besoin théorique suisse à 50'000 reines par an.

Le rapport U.E. Onhiflor de 2006 mentionne un besoin de 500'000 équivalents reines (cellules, reines non fécondées, nuclei) pour la France. Le programme UE actuel alloue 1100000 € pour la France, par le biais du programme «aide à la multiplication et au maintien du cheptel»!

– Forts de ce constat, les représentants SAR ont adressé plusieurs demandes comme *par exemple* la mise à disposition de ruchettes de type «Mini- Plus», permettant à chacun de disposer de colonies de réserve au sortir de l'hiver.

Cette demande a été écartée par l'OFAG, motif pris qu'il s'agissait de paiements directs, paiements supprimés en agriculture.

En Suisse, le remplacement régulier des reines est tempéré par :

- Les dépenses importantes pour des apiculteurs «du dimanche» (entre 40 et 75.– Frs/pce) pour l'achat d'une reine fécondée en station.
- Les risques liés aux remérages manqués provenant de circonstances extérieures ou de connaissances insuffisantes de l'acheteur.
- Le manque d'offre dans le domaine des cellules ou reines vierges.

¹ *Karl Pfeiferle – L'apiculture en hausses multiples: «Depuis que nous pratiquons de cette manière, nous ne connaissons plus de maladies».*

La sélection

Trois axes sont à privilégier :

– *La sélection* menée sur des bases scientifiques avec fécondations en stations «A» protégées ; les stations de type «B» n'entrent pas en ligne de compte ici.

– *La conservation d'un pool génétique* aussi large que possible (au moins aussi étendu qu'aujourd'hui), comme le préconisent de nombreux chercheurs, qui voient dans la diminution de la variété génétique un danger pour l'avenir de l'élevage et de la sélection.

– *La multiplication de masse* en stations «B» ou au rucher, au moyen de matériel génétique (couvain, cellules) contrôlé ; ceci répondrait à l'ensemble des demandes formulées par les associations.

Remplacement des reines et travail en équipe

Le chiffre idéal de 50'000 unités semble difficile à atteindre dans l'état actuel, mais on peut imaginer que le chiffre de 15'000 «équivalents reines» supplémentaires pourrait être atteint rapidement, en utilisant toutes les forces disponibles.

Pour ce faire, les disponibilités des fédérations et stations moins sécurisées doivent aussi être prises en compte. On peut en effet imaginer que, sur la base de couvain sélectionné, ces groupements pourraient livrer sans problème et, qui plus est, au prix du marché européen (8 € pièce), un grand nombre de cellules royales prêtes à éclore puisque, théoriquement, on obtient en 14 jours 270 (2 X 135) cellules dont la phase finale de développement est confiée à une couveuse, par la méthode éprouvée des «Starters-Finishers»²

Cette manière de faire constituerait un lien supplémentaire entre apiculteurs et associations, le remérage ou la multiplication des colonies au moyen de cellules étant à la portée de chaque apiculteur.

Un sondage effectué auprès des apiculteurs/fédérations montre un réel intérêt, voire un enthousiasme pour une telle organisation.

Importation d'abeilles : DANGER !

– Aujourd'hui, certains apiculteurs voudraient compenser ces pertes de colonies par des importations massives d'abeilles étrangères. Il est relevé quelles sont les obligations des ME SAR, selon le règlement en vigueur :

– Art. 1 *Le moniteur s'engage à ne pas importer de reines et n'élever dans son rucher que des reines de race pure, à partir de lignées reconnues.*

– Art. 2 *Il doit peupler son rucher de reines élevées sur du couvain de reines primées (ayant obtenu plus de 90 points-8 pts au contrôle morphologique) et fécondées dans une station A ou B du groupement.*

– Art. 3 *Il doit participer à l'effort commun de sélection.*

– *Il doit contribuer à remplir les tâches confiées à son groupe par la CE.*

² Pratique de l'élevage en apiculture – Questions et réponses Karl Weiss.

Ces obligations DOIVENT être respectées !

– Les représentants de la SAR aux différentes commissions fédérales ont tenté de rendre nos autorités attentives aux problèmes liés aux importations et au renouvellement du cheptel, mais chacun sait que :

C'est avoir tort que d'avoir raison trop tôt !

– En 2007, lors des discussions du groupe «Abeille», il a été relevé que :

«*L'importation des reines posait un problème connu, avec des origines pas claires*» (importations par ricochets).

Aujourd'hui, les instances apicoles européennes lancent un cri d'alarme pour durcir les conditions d'importations/exportations du fait du risque génétique important que représente des importations/exportations d'abeilles, traitées aux antibiotiques.

Des contacts ont été pris pour tenter de trouver une solution qui ne mette pas en danger le cheptel romand.

Eric Marchand, président de la CE

FRANCO DOMICILE - TOUT COMPRIS

Bocaux à miel en verre, large ouverture, forme basse, couvercles à fermeture baïonnette imprimés

Livrés à domicile

	1 Kg	1.11	1.04	-.78	Couvercle seulement	-.43	150	300	500	1000
avec couvercle	1.31	1.05	-.90	-.79						
1/2 Kg avec couvercle	1.11	-.86	-.73	-.65						
1/4 Kg avec couvercle	1.04	-.79	-.71	-.61						
50 g avec couvercle	-.78	-.74	-.63	-.56						
Dès pièces										

Livrés à domicile - Bocaux à miel, prix pour palettes

	1 Kg	1.11	1.04	-.78	Couvercle seulement	-.43	150	300	500	1000
	-.75	-.71	-.66							
	-.52	-.49	-.45							
	-.51	-.48	-.44							
	-.44	-.41	-.39							
	-.25	-.23	-.19							
Dès palettes	1	2-5	6-10	+11						

Retirés à Chiasso

	1 Kg	1.11	1.04	-.78	Couvercle seulement	-.36	150	300	500	1000
avec couvercle	-.84	-.77	-.75	-.70						
1/2 Kg avec couvercle	-.70	-.63	-.59	-.56						
1/4 Kg avec couvercle	-.65	-.59	-.57	-.53						
50 g avec couvercle	-.62	-.55	-.50	-.48						
Couvercle seulement	-.36	-.32	-.30	-.26						

Retirés à Chiasso - Bocaux à miel, prix pour palettes

	1 Kg	1.11	1.04	-.78	Couvercle seulement	-.36	150	300	500	1000
	-.67	-.64	-.59							
	-.48	-.45	-.41							
	-.45	-.44	-.40							
	-.40	-.37	-.35							
	-.21	-.18	-.17							
Dès palettes	1	2-5	6-10	+11						

Le prix est entendu pour bocaux de même grandeur.

Livraison: + 3 jours (cargo domicile).

Pour retirer la marchandise s'annoncer au ☎ S.V.P.

Livrés à domicile = coût de transport + TVA compris.

Facture 20 jours net. – Échantillons gratuits sur demande.

D'autres pots en verre (forme/capacité) selon votre exigence.

1 palette (1 Kg) = 98 emballages de 12 pièces = 1'176 p.

1 palette (1/2 Kg) = 96 emballages de 25 pièces = 2'400 p.

1 palette (1/4 Kg) = 99 emballages de 24 pièces = 2'376 p.

1 palette (50 g) = 54 emballages de 54 pièces = 2'916 p.

Crivelli Imballaggi, via Favre 2a, 6830 Chiasso

☎ 091 647 30 84 - Fax 091 647 20 84 - crivelliimballaggi@hotmail.com